

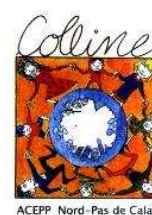
**DEBAT PUBLIC**  
**« QUALITE D'ACCUEIL ET EVOLUTIONS DES POLITIQUES**  
**PUBLIQUES PETITE ENFANCE »**

**MARDI 10 FEVRIER 2009 à 16 h**

Maison de l'Education Permanente  
1 place George Lyon 59000 Lille

**COLLECTIF REGIONAL POUR LA PETITE ENFANCE**

COLLINE ACEPP NORD-PAS DE CALAIS,  
CRFPE (Centre régional de formation des professionnels de la petite enfance,  
JEUNE ENFANCE NORD,  
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU NORD  
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU PAS-DE-CALAIS



## LES 5 PREMIERS ORGANISMES MEMBRES DU COLLECTIF CONSTITUE EN JANVIER 2009

Le **CRFPE (centre régional de formation des professionnels de la petite enfance)** est un des centres de formation en travail social de la région Nord Pas de Calais.

Son activité principale est la formation initiale professionnelle des éducateurs(trices) de jeunes enfants de la région. Il propose également, d'autres formations qualifiantes (CAP petite enfance, CAFERUIS).

Il contribue à l'animation du « secteur de la petite enfance » par l'organisation de journées de réflexion, de séminaires, colloques et par la publication d'un bulletin à destination des professionnels.

14 Boulevard Vauban - 59042 Lille Cedex - 03 20 14 93 00 [accueil@crfpe.fr](mailto:accueil@crfpe.fr)  
[www.crfpe.fr](http://www.crfpe.fr)

### **COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais**

L'association anime, depuis 1990, un réseau de structures Petite Enfance adhérentes à l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels), fédération nationale.

Partant du principe que « *le parent est le premier éducateur de son enfant* », ses objectifs sont de concourir à la qualité d'accueil du jeune enfant. Ses actions sont développées sur 3 axes : l'animation de réseau petite enfance et parentalité, la formation continue, le développement de projets Petite Enfance.

4 et 6 rue Lamartine - BP 72 - 59016 LILLE Cedex - 03 20 88 26 49  
[colline.acepp@wanadoo.fr](mailto:colline.acepp@wanadoo.fr) [www.colline-acepp.com.fr](http://www.colline-acepp.com.fr)

### **Jeune Enfance Nord**

Association fondée en 1983 et regroupant une pluralité de professionnels. Ses valeurs sont enracinées dans l'approche psychanalytique.

Ses objectifs : favoriser la réflexion en faveur de la petite enfance dans un esprit pluraliste, mettre en œuvre des Lieux d'Accueil Parents Enfants dans la lignée de la « Maison Verte » inventée en 1979 par Françoise Dolto.

57 rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE 03 20 52 75 69

### **Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels du Nord**

Créée en 1966, la fédération des centres sociaux et socio culturels du Nord regroupe 135 centres dont la moitié gère une structure d'accueil Petite Enfance. Se référant à trois valeurs fondatrices de la Charte fédérale nationale : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Chaque centre entend être un foyer d'initiatives portées par des habitants associés appuyés par des professionnels.

69 rue du long pot 59000 LILLE 03 20 79 98 70

### **Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Pas de Calais**

Créée en 1997, elle compte 21 structures adhérentes et se donne pour mission de soutenir une politique de développement social local et d'innovation sociale et la création de nouveaux Centres Sociaux. Les adhérents développent des projets petite enfance. Elle anime au côté de l'association COLLINE ACEPP le dispositif des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Pas de Calais (REAAP 62). 105 rue Jean Jaurès. BP 12 62114 Sains En Gohelle 03 21 44 31 64  
[centressociaux62@laposte.net](mailto:centressociaux62@laposte.net)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **DEBAT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES PETITE ENFANCE LE 10 FEVRIER 2009 A LILLE**

Les évolutions actuelles en matière de politiques publiques Petite Enfance ont suscité de vives protestations de la part d'associations, d'institutions, d'élus et de professionnels en région. Pour sortir de la plainte et de la colère, **un collectif s'est constitué début 2009 en Nord-Pas de Calais**. Il réunit, dans un premier temps, cinq associations, dont des fédérations départementales et des réseaux régionaux, tous concernés par le secteur Petite Enfance : le réseau COLLINE ACEPP, l'association Jeune Enfance Nord, le C.R.F.P.E (Centre régional de formation des professionnels de la petite enfance), la Fédération des Centres Sociaux du Nord et celle du Pas de Calais.

#### **Première initiative de notre collectif : un débat public**

#### **« QUALITE D'ACCUEIL ET EVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES PETITE ENFANCE »**

**LE MARDI 10 FEVRIER 2009 de 16 à 20 h**

Maison de l'Education Permanente 1 place George Lyon 59000 Lille

Tables rondes organisées par les associations membres du collectif régional.

Avec les interventions des Vice-présidents Enfance et Famille des Conseils Généraux : MM. Fabien Thiémé (59) et Yvan Druon (62), du président de l'union nationale des centres communaux de l'action sociale (UNCCAS), M. Patrick Kanner ; de Didier Favre, psychosociologue spécialiste de la Petite Enfance. Des professionnels, des parents, des élus locaux, départementaux et régionaux, des professionnels, seront présents.

#### **La qualité d'accueil pour tous, oubliée des politiques de la Petite Enfance !**

Les dispositions gouvernementales actuelles <sup>1</sup> sont orientées vers une réponse rapide et quantitative aux besoins de garde. Elles menacent la qualité d'accueil des enfants et des parents (augmentation du nombre d'enfants par adulte, moindre exigence de qualification des professionnels) ; elles dissuadent de la coordination des actions liées à l'enfance et des partenariats sur les territoires.

Nous, professionnels associés aux parents, agissons constamment, depuis plusieurs décennies, pour construire une égalité d'accès à des lieux d'accueil de qualité, pour la reconnaissance de la qualification des professionnels et nous accomplissons des missions éducatives, préventives et sociales auprès des enfants et des parents.

Une évolution est nécessaire : il nous faut répondre aux besoins des parents. Ce 10 février nous réunirons les propositions pour des réponses qualitatives à ces enjeux, en restant exigeants sur la qualité d'accueil, pour le bien-être des enfants.

---

<sup>1</sup> Enoncées dans le rapport TABAROT, paru en juillet 2008, le Plan des métiers Petite Enfance, présenté en décembre 2008 et la loi de financement de la sécurité sociale.

## LES MOTIFS D'OPPOSITION A LA REFORME PETITE ENFANCE

**Le collectif a de nombreux arguments à opposer à la réforme récente des politiques publiques Petite Enfance (rapports, plans, décrets) en cours. Ils seront exprimés le 10 février. Voici quelques principaux.**

« *Il ne serait plus possible de mettre en place un accueil de qualité pour tous les enfants* ». Ce serait la conclusion qui s'impose à la lecture des préconisations du rapport Tabarot, du plan des métiers de la Petite Enfance, de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. S'agit-il de « *brader* » l'offre d'accueil de la Petite Enfance ?

**Ces dispositions semblent aller à l'encontre de valeurs pourtant affirmées dans ces rapports, valeurs auxquelles nous souscrivons : le bien-être de l'enfant et le soutien à la parentalité.** Pour paraphraser Michel Autès<sup>2</sup>, les professionnels déplorent dans le secteur Petite enfance le passage d' « un travail social de promotion » à « *un travail social de gestion* ». En fait, ces transformations négligent les actions et les pratiques quotidiennes des acteurs de la Petite Enfance. Celles que nous avons institués depuis plus de 20 ou 30 ans.

**Nous savons la nécessité de répondre aux besoins de places d'accueil. Depuis des années nous insistons auprès des décideurs à la fois pour développer le nombre de places et renforcer la qualité d'accueil ; un véritable investissement, une politique d'avenir.** Mais les dispositions réglementaires se contentent, entre autres, de :

- augmenter le nombre de places de garde : 450 000 places d'Assistantes maternelles à créer, selon Mme Morano, Ministre de la Famille. Une personne, seule, même motivée mais sans qualification professionnelle, peut-elle prendre en compte, à longueur de journée, l'ensemble des besoins de 3 enfants en bas âge ? Or les Assistantes maternelles peuvent, depuis la loi de financements de la Sécurité sociale votée en 2008, garder 4 enfants mais l'accès à de meilleures qualifications qu'elles réclament n'est pas mis en oeuvre.
- revoir à la baisse les taux d'encadrement : encore plus d'enfants pour moins d'adultes dans les lieux d'accueil collectif. Conséquences : les professionnels auront **encore moins de temps disponible pour les enfants et leurs parents.** *Et les risques sont connus : usure professionnelle, violences sur soi-même ou retour de la violence sur l'autre, le jeune enfant ou le parent.*
- abaisser l'exigence de qualification professionnelle : pour le collectif, la professionnalisation est un enjeu de qualité. Il passe par une véritable politique de **qualification et de reconnaissance sociale des professionnelles Petite Enfance.** Non, un diplôme de gestion ne suffit pas pour gérer en bon connaisseur un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Enfin, dans les textes, nous constatons l'absence de toute référence aux objectifs et initiatives en lien avec la **prévention dite "prévenante"**. Notre approche de la prévention nécessite un travail de co-veillance, d'observation, d'écoute et d'attention des professionnels de l'accueil de la Petite Enfance, un travail qui s'exerce au sein

---

<sup>2</sup> M AUTES « les paradoxes du travail social » DUNOD Paris 1999

même des lieux d'accueil du jeune enfant. Cette dimension est ancrée historiquement et culturellement dans les liens entre la PMI (Protection maternelle et infantile) et l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance.

En conclusion. Loin d'un développement ou d'une amélioration des offres d'accueil existantes comme l'annonce le rapport Tabarot, ce projet de réformes contient de nombreuses incohérences dont nous redoutons les conséquences pour les parents, les enfants et les professionnels. Des élus, des syndicats (SNMPMI), des fédérations (UNCCAS, FNEJE, etc.) nous rejoignent sur ce constat (cf. dossier de presse pp. 7-8).

D'ailleurs, en région Nord Pas de Calais, nous assistons déjà à des restrictions de fait des activités de lieux d'accueil petite enfance : les Lieux d'Accueils Parents Enfants et les ateliers parents enfants, bien que très fréquentés et reconnus par l'ensemble des partenaires, sont aujourd'hui menacés dans leur financement et risquent de devoir réduire ou interrompre leur activité.

**Dans ce contexte tendu, le collectif ne veut pas simplement dénoncer ou se plaindre. Il se construit pour être force de proposition afin de préserver et développer la qualité d'accueil dans les territoires de la région.**

Contacts pour le collectif  
COLLINE ACEPP : [colline.acepp@wanadoo.fr](mailto:colline.acepp@wanadoo.fr)  
CRFPE : [accueil@crfpe.fr](mailto:accueil@crfpe.fr)

**Contribution de COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais**  
**par rapport aux aspects Education et Prévention,**  
**éléments constitutifs de la qualité de l'accueil du jeune enfant .**

Reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leur enfant, et les soutenir dans leur rôle est le fondement de l'action de l'association COLLINE ACEPP.

Cette reconnaissance et ce soutien prennent forme notamment par

- la prise en compte et le respect de la diversité de chaque enfant et des choix éducatifs de chaque famille
- la participation active des parents au côté des professionnels dans les espaces d'accueil des jeunes enfants

Ainsi s'instaure une continuité éducative, un accueil de qualité pour le bien-être de chaque enfant.

Pour COLLINE ACEPP, un accueil de qualité pour les jeunes enfants est un droit pour tous, quelle que soit la situation sociale, familiale et culturelle des parents, quelle que soit la situation physique, psychique des enfants.

Les missions des acteurs de la petite enfance

Par le décret d'août 2000, l'Etat a affirmé ce droit, reprenant les directives de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions de juillet 1998.

Garantir des lieux d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants constitue un objectif partagé et porté jusqu'à présent par les politiques européennes et nationales.

Depuis, les lieux de garde sont des lieux d'accueil pour tous : aucun enfant, aucune famille ne doit en être exclue.

Les exigences du décret d'août 2000 ont engagé tous les acteurs impliqués dans la petite enfance dans une recherche de qualité et de réflexion.

- Ces lieux d'accueil ont une mission éducative et sociale pour les enfants  
Ils mettent en place un projet éducatif et pédagogique.  
Ils soutiennent le lien parent/enfant.  
Ils instaurent une co éducation entre parents et professionnels.  
Ils favorisent la construction de l'identité du jeune enfant, son éveil, sa socialisation.
- Ces lieux d'accueil ont une mission sociale auprès des parents :  
Ils leur permettent de concilier vie professionnelle et vie sociale.  
Ils facilitent leur insertion sociale et professionnelle.  
Ils leur permettent d'exercer leur parentalité au sein d'un groupe social.

L'ensemble de ces éléments concourt à la prévention précoce que certains préfèrent nommer prévenance ou encore co-veillance, pour ne pas confondre prévention et prédiction. C'est à dire que l'on veille ensemble, autour de l'enfant, pour le soutenir s'il surgit des embûches, pour mieux entendre les difficultés qu'il peut rencontrer et lui permettre de les dépasser et pour accompagner ses parents dans leur rôle.

### Les pratiques mises en place par les acteurs

Ces différentes missions se réfèrent à des connaissances nouvelles et requièrent des pratiques professionnelles élaborées et adaptées à chaque contexte.

Les associations, les collectivités territoriales et les professionnel(le)s se sont depuis plusieurs années approprié des savoirs et savoir-faire.

- Ils ont contribué à les construire et à les mettre en œuvre avec conviction et ténacité.

- Ils ont réussi à créer des outils et à les développer : travail avec les familles (ateliers parents/enfants, groupes de paroles, animations familiales...), actions d'éveil culturel et artistique (interventions d'artistes, spectacles, sorties...).

A travers des pratiques professionnelles d'observation, d'écoute, d'attention particulière, ils agissent en lien avec les parents auprès des enfants.

L'enfant se construit avec le modèle et les pratiques de ses parents, mais aussi avec ceux, des différents « milieux » où il est accueilli.

C'est dans une « coéducation » active, que des pistes peuvent être trouvées pour mieux accompagner les enfants.

Sur les territoires, un travail de réseau d'acteurs de la Petite Enfance et de la parentalité s'est mis en place :

- un réseau qui donne aux parents la possibilité d'exercer le mieux possible leur parentalité :
- un réseau qui alimente la réflexion de l'ensemble des professionnels,
- un réseau qui place les lieux d'accueil petite enfance au cœur de la vie d'un quartier, d'une ville.

De cette manière, les lieux d'accueil s'inscrivent dans l'environnement social, développant une mixité sociale et culturelle, une ouverture à tous qui profite à chacun enfants, parents, professionnels:

- en ouvrant des questionnements autour de l'éducation, autour des différentes pratiques d'accueil
- en facilitant l'égalité des chances
- en permettant à chacun de se confronter à la différence et à la richesse de la diversité.
- en contribuant à fonder le « vivre ensemble ».

## Les inquiétudes actuelles

Actuellement, les dispositions législatives en cours d'examen et les préconisations exprimées dans les rapports parlementaires, nous font craindre qu'il ne soit plus possible de mettre en place cet accueil de qualité pour tous les enfants. Ces transformations touchent les missions et les pratiques quotidiennes des acteurs Petite Enfance. Elles semblent aller à l'encontre de notions pourtant affirmées en préalable : le bien-être de l'enfant et le soutien à la parentalité.

Nous ne contestons pas la nécessité de créer de nouvelles places de garde mais il convient de rester vigilant sur la qualité d'accueil, et donc sur les moyens pour la mettre en œuvre.

Une politique Petite Enfance doit se construire en plaçant l'enfant et son devenir au centre de ses préoccupations.

Elle ne peut s'élaborer en réponse au manque de places de garde d'enfant afin de faciliter le retour des parents au marché du travail sans risque de perdre son sens essentiel d'accompagnement de l'enfant dans son développement.

Mettre l'emploi au centre de la politique petite enfance est un retour vers des pratiques de gardiennage de l'enfant pendant le travail de ses parents, bien loin de l'accueil de l'enfant et du soutien à sa famille nécessaires à la construction d'un adulte citoyen.

Nous resterons vigilants tant sur le principe d'accessibilité à tous que sur celui d'une qualification suffisante des professionnels pour que se construise une politique basée sur le respect des besoins de l'enfant.



## Contribution de Jeune Enfance Nord au débat public

### « Qualité d'accueil et évolutions des Politiques Publiques Petite Enfance »

#### Éléments de réflexion pour une contribution au débat public

Notre propos se situe sur 3 axes :

- ✓ Présenter « Jeune Enfance Nord ».
- ✓ Expliciter la démarche de ce qu'est un « Lieu d'Accueil Parents/Enfants » en parallèle avec les Maisons Vertes dans cette mouvance de réflexion.
- ✓ Evoquer nos craintes faces aux évolutions, aux silences du rapport Tabarot et réaffirmer le sens de notre travail, son inscription dans une dimension de développement humain.

---

« Jeune Enfance Nord » est né en 1983 et regroupe des professionnels d'horizons divers.

Un des objectifs à l'origine de sa création est notamment celui de « favoriser la réflexion en faveur de la petite enfance dans un esprit pluraliste ». Il y eut de nombreux groupes de travail, colloques. « Jeune Enfance Nord » entend poursuivre la mise en place des espaces de réflexion et d'actions en direction de toutes personnes ou associations concernées par la petite enfance, et qui se retrouvent dans les valeurs liées aux fondamentaux psychanalytiques. Ces « espaces de réflexion » ont pour but de soutenir une action ou de permettre d'aller plus loin.

C'est aussi s'inscrire dans une dynamique de recherche à travers l'impulsion de sa présidente, le Dr Colette Destombes.

C'est fort de cette histoire, de son empreinte sur le secteur de la petite enfance dans le département du Nord, de la région Nord – Pas de Calais que se poursuit l'engagement auprès des enfants, des parents, des professionnels, des élus et des décideurs en affirmant les **valeurs** qui ont toujours donné sens à son action.

Ces **valeurs** enracinées dans l'approche psychanalytique marquent des fondamentaux :

- La part du **sujet** dans la construction de son histoire, ce processus qui permet à chaque individu « de se vivre comme séparé de l'autre, tout en ressentant l'autre comme un individu capable de se vivre lui-même comme un sujet distinct » B. Golse juin 2006.
- **La parole qui donne sens à l'humain**. Donner du sens, c'est aussi le respect de l'absence de sens et l'acceptation du chemin que prend chaque sujet pour trouver son *sens*.
- La priorité aux **relations et interactions précoces**. La place de l'autre dans la construction du jeune enfant engage chaque adulte dans sa pratique sur le plan pédagogique, social, médical et thérapeutique.
- La reconnaissance des **mouvements psychiques dans le développement du jeune enfant**. Là encore l'intériorisation progressive des représentations par le

bébé pose l'adulte face à sa propre histoire infantile et de « l'après-coup » **des effets de l'inconscient.**

- L'importance de l'**accompagnement** des premières années de la vie. Si tout ne se joue pas avant 3 ans, l'enjeu de l'accompagnement est important « selon l'aide que l'on va apporter précocement ou non à l'enfant et sa famille, cette souffrance initiale va se révéler un tremplin pour l'avenir ou rester un enfer pour toute la vie » J. Cooren – A.G. JEN avril 2007.

---

Dans ces approches énoncées par « Jeune Enfance Nord », les lieux d'accueil Parents/Enfants dans la mouvance de la « Maison Verte », inventée par Françoise Dolto, ont bien évidemment trouvé une écoute, un soutien professionnel, des références d'élaboration, de mise en œuvre d'outils et de réflexions de qualité. L'association Jeune Enfance Nord s'est engagée il y a 20 ans dans l'élaboration du premier lieu "Maison Verte" dans le département du Nord.

C'est en complémentarité avec les points abordés par chacun des professionnels et mouvements engagés dans ce débat que nous évoquons maintenant l'approche lieu d'accueil Parents/Enfants.

### ***Un court rappel :***

Les lieux d'accueil Parents/Enfants se situent dans la mouvance de la Maison Verte (née à Paris en 1979 à l'initiative de F. Dolto), l'idée forte étant de proposer aux parents et aux enfants un espace où leur apprendre la socialisation et les préparer à la séparation.

Ces lieux de parole et d'écoute permettent de dénouer les difficultés, les problèmes qui peuvent émerger dans la toute petite enfance (c'est prévenir les troubles de la relation précoce), c'est aussi prendre en compte la réalité psychique de l'enfant.

Ce n'est pas un lieu de garde,

Ce n'est pas un lieu de soin.

C'est un lieu d'échanges où parents et enfants viendraient librement jouer, discuter ou tout simplement se détendre dans un espace conçu pour l'enfant et autour de l'enfant.

Construire un espace d'échanges informels pour favoriser les contacts entre parents, dans un milieu urbain où certains se sentent parfois démunis, sans expérience ou sans points de repère.

Permettre aux parents de dire et de vivre entre eux avec leur langage, leurs affinités, des situations d'éducation quotidienne de jeux, d'échanges sociaux, ce qui n'est pas possible dans d'autres lieux habituellement consacrés aux enfants - garderies, crèches, P.M.I.- lieux articulés autour d'autres logiques : mode de garde, de soins... Ici le parent ou son substitut (nourrice, grand-parent...) ne dépose pas son enfant, mais l'accompagne.

Découvrir ou redécouvrir ses potentialités de parents dans ce qu'elles ont de positif.

En préservant la relation symbiotique, permettre une ébauche d'éloignement et vivre ainsi une première expérience sociale sans angoisse pour mieux vivre les séparations ultérieures inévitables.

Tel est l'objectif : créer avec les parents et leurs enfants un lieu sans connotations médicales, sans directives éducatives, où, au jour le jour, se parlerait tout ce qui concerne l'enfant dans ce qu'il fait, dans ce qu'il vit, tant dans ses déconvenues que dans ses réussites.

Ces lieux d'accueil ainsi définis avec parfois des déclinaisons complémentaires sont financés depuis 1996 par la branche famille de la C.N.A.F. avec ces objectifs :

- ° Conforter la relation Parents/Enfants.
- ° Favoriser la socialisation de l'enfant et préparer son autonomie.
- ° Rompre l'isolement social d'un certain nombre de parents.
- ° Prévenir les situations de négligence ou de violence.

---

Alors, avec toutes ces données et c'est notre 3<sup>ème</sup> partie, nous avons essayé de nous replonger dans le rapport TABAROT : Que dit-il ?

Rien ! cette formule de lieu d'accueil Parents/Enfants n'existe plus, n'est aucunement mentionnée dans ce rapport.

→ C'est une dimension quantitative et utilitaire des modes de garde.

Tout est pensé en termes d'offre de places d'accueil.

L'enfant, le tout petit n'est qu'un objet, « un objet précieux certes » mais qu'il s'agit de réussir à « caser » quelque part, à confier en garde, c'est un objet de soin.

Il nous semble important d'affirmer le rôle complémentaire des lieux d'accueil parents-enfants dans le paysage de la petite enfance.

Il est, pour nous, important de maintenir cet espace essentiellement qualitatif.

→ D'une part en réinscrivant les valeurs fortes « les fondamentaux » que souhaite promouvoir Jeune Enfance Nord.

→ En resituant la place de l'enfant comme « sujet », comme « une personne aujourd'hui et en devenir ». Le travail mené en lieu d'Accueil Parents Enfants est complémentaire des modes de garde.

→ Le lieu d'Accueil Parents Enfants permet aussi de lutter contre l'isolement mère/enfant, l'inscrit dans une vie sociale forte et épanouie.

→ L'enfant est sujet – il y a nécessité d'être attentif à ce qui fait « sens » pour l'enfant, à la parole dite, à ce que disent des psychanalystes : « Faire naître la capacité de penser » ... « Etre mère dans le regard de l'autre »...

Les évolutions des politiques Petite Enfance ne sont guère favorables, et l'on constate un désengagement progressif notamment dans le cadre des C.E.J.. Que deviendront les Lieux d'Accueil Parents/Enfants après 2010 ?

**Pour conclure :**

L'enjeu de cette mobilisation c'est bien l'enfant en tant que sujet, son développement harmonieux au sein de sa famille, dans une vie sociale de qualité, aussi riche culturellement et ancrée dans une histoire qui le porte, le relie à d'autres.

Les lieux d'accueil sont des outils précieux pour s'inscrire dans la vie de la cité.

Il y a quelques années Jeune Enfance Nord a lancé le colloque « sait-on ce qui se joue avant trois ans ? »... Toutes ces convictions nous les réaffirmons et souhaitons **poursuivre la reconnaissance d'une forme particulière de prévention précoce.**

Une définition apportée par Rosa Mascaró :

*« Le travail de prévention au sein de familles, c'est d'abord d'accueillir, contenir et transformer les inquiétudes de l'enfant et de ses parents. On se situe alors dans une prévention prévenante et non prédictive de la souffrance psychique et de la maladie ».*

La prévention « prévenante » respecte le sujet, ne cherche pas à orienter ou mesurer les écarts à la norme. Démarche de prévention basée sur l'écoute qui permet d'actualiser le mal-être de la personne.

Jeune Enfance Nord continuera son dialogue avec les politiques en charge de la petite enfance pour que tous les professionnels intervenant auprès du jeune enfant et de ses parents aient les moyens de participer à cette prévention « prévenante ».

## **Contribution du CRFPE au débat public**

### **« Qualité d'accueil et évolutions des politiques publiques Petite enfance »**

#### **Enjeux de professionnalisation**

Il n'est pas besoin de longs discours pour argumenter les liens entre le thème de la qualité d'accueil et les enjeux de professionnalisation. En effet, et les parents ne s'y trompent pas, au-delà de la volonté politique, des moyens matériels...la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs parents passe avant tout par la capacité des professionnels à assumer en compétence et responsabilité des missions d'éducation qui leurs sont déléguées.

Le moins que l'on puisse dire (et/ou écrire), c'est que cette problématique de la professionnalisation est une question qui était loin d'être stabilisée<sup>3</sup> : on peut ici évoquer la notion d'un secteur professionnel en construction. Dans ce contexte en mouvement et en tension, les propositions du récent rapport TABAROT mais également le plan des métiers petite enfance de Mme MORANO (déc 2008) viennent complexifier encore un peu plus la situation.

Pour tenter d'éclairer le débat, il nous faut dans un premier temps analyser cette question d'un point de vue plus global et ainsi observer que certains points de tension sont également repérés dans d'autres secteurs d'activité : par exemple le secteur de la santé et celui de l'éducation spécialisée.

A partir de cette approche, nous aborderons dans un second temps les variables d'analyses spécifiques au secteur d'activité de la petite enfance.

#### **LES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES : de la professionnalisation ....à la légitimité**

Dès 1982, MONJARDET et BENGUIGUI proposaient une analyse pour comprendre les liens directs entre les logiques d'état (puissance publique) et le positionnement des professionnels (oeuvrant en mission de service public). Les auteurs évoquent à ce propos la notion « d'ordre sociétal » c'est-à-dire la façon dont l'état est en relation avec la société civile. Cet ordre sociétal s'appuie sur des passeurs : à savoir les agents, les professionnels en relation directe avec les publics.

On peut donc aisément comprendre que lorsque les ambitions, les missions, mais également les compétences de ces agents sont questionnées, mises à mal, un malaise, des tensions apparaissent.

*Pour illustrer, nous pouvons ici faire référence au secteur de la santé : « la crise de l'Hôpital ». Dernièrement, à une heure de grande écoute, sur une radio de service*

<sup>3</sup> Cf à ce propos la journée organisée le 11 avril 2006 par le CRFPE et COLLINE : « professionnalisation des lieux d'accueil petite enfance »

*public, un débat était organisé entre un chirurgien chef de service, un représentant d'un syndicat infirmier et un gestionnaire de soins. Beau dialogue de sourd, mais ce qui est certain, c'est que la puissance publique ne fait plus confiance aux professionnels spécialistes de la santé pour organiser l'offre de soins. Les représentants professionnels (médecins, infirmiers) sont donc dépossédés de la façon dont il faut organiser les liens entre la mission de soins et la relation au patient. Cela est une remise en cause fondamentale, une crise profonde du sens même des fondamentaux de leur profession (réf à la relation clinique).*

*En conclusion du débat, le chirurgien exprimait son désarroi et sa difficulté à pratiquer sa profession dans ces conditions.*

Plus globalement, avant même la question de la professionnalisation et/ou celle de la compétence, se pose ici la question de la légitimité (cf à ce propos le livre d'H HATZFELD, *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, ED Dunod.1998)

Pour réduire la focale, et aborder plus directement les questions de professionnalisation, nous pouvons également nous rappeler qu'à la fin des années 90, des chercheurs<sup>4</sup> mettaient en évidence un certain nombre de mutations en œuvre dans le secteur social.

A l'époque, Michel AUTES<sup>5</sup> distingue :

- Le noyau dur des professions sociales : les professionnels qui bénéficient d'une qualification reconnue (diplôme d'état), de contrats de travail stables et généralement travaillant dans des institutions financées par délégation de mission (ex protection de l'enfance et/ou le Handicap)
- Les autres professionnels : moins qualifiés, voir non qualifiés, des contrats de travail précaires généralement travaillant dans des structures financées à partir de la logique projets (donc précaires).

Michel AUTES va un peu plus loin en exprimant que, moins les personnes sont qualifiées, plus ils(elles) sont en relation avec les personnes en grandes difficultés puisque qu'ils observent que les professionnels plus qualifiés sont de plus en plus engagés dans des missions de coordination de l'action et de moins en moins en relation avec les publics.

*Pour illustrer, nous pouvons prendre quelques exemples dans le champ de l'éducatif et/ou de l'intervention à domicile.*

*Pour répondre à des besoins bien identifiés (personnes âgées et/ou handicapées), mais également pour lutter contre le chômage des personnes peu ou non qualifiées, des métiers se sont développés, des formations sont proposées : DEAVS (diplôme d'état d'auxiliaire de vie) AMP (aide médico-psychologique)...des qualifications de niveau V. Dans ce contexte, les centres de formation ont formé massivement des personnes, mais les décideurs ont complètement occulté le fait que ces métiers sont extrêmement difficiles et très fatigants au niveau physique mais surtout au niveau mental. Conclusion : nous manquons toujours de personnes qualifiées et pourtant d'autres sont au chômage car il n'ont pas pu assumer plus de 6 mois les contraintes de leur métier. Nous observerons ci-après que cette réalité est peut-être déjà en œuvre dans le secteur professionnel de la petite enfance.*

---

<sup>4</sup> JN CHOPART, (sous la direction de), les mutations du travail social, DUNOD, paris, 2000

<sup>5</sup> M AUTES, les paradoxes du travail social, DUNOD, Paris, 1999

## **PROFESSIONNALISATION ET QUALITE D'ACCUEIL : Un secteur professionnel en construction**

Au-delà des données générales exprimées ci-dessus, le secteur professionnel de la petite enfance est exposé, sur la question de la professionnalisation, à certaines spécificités<sup>6</sup>

1) **L'éclatement, le morcellement du secteur** : une difficulté pour la reconnaissance des professionnels

Suite aux lois de décentralisation (2005), la région a organisé des groupes thématiques de travail dans la perspective d'élaborer le « schéma régional des formations sanitaires et sociales » (consultable sur le site de la région).

Ces rencontres ont eu le mérite de permettre aux acteurs de se rencontrer et tenter de donner un peu de lisibilité, d'objectiver certaines données (par exemple, en début de travaux, personne ne savait combien d'EJE travaillaient en région Nord Pas de Calais).

Les différents acteurs en présence se connaissaient peu et il faut du temps pour découvrir et prendre en compte la réalité professionnelle de l'autre... (manque de repérages chiffrés...et de ce fait une difficulté pour analyser la réalité et surtout élaborer des hypothèses pour l'avenir) :

*Pour illustrer : je me souviens qu'à l'une de ces réunions la question de l'accès à l'emploi des auxiliaires de puéricultures est posée : Pour les uns, les auxi ont de l'emploi...pas de problème, pour les autres, des auxi sont au chômage et certains représentants d'employeurs d'exprimer qu'ils ne trouvent pas d'auxi....mais dans ce débat, objectivable, personne ne pouvait apporter de pièces au débat (statistiques, etc ....) pour argumenter son point de vue.*

Cette absence de lisibilité nuit gravement à la reconnaissance sociale<sup>7</sup> des professionnels et en corollaire à la reconnaissance de la qualité du travail réalisé, la qualité des professionnels n'est absolument pas l'objet du débat.

2) **La professionnalisation des questions spécifiques** par niveau de qualification :

▪ **Les ASSMAT : une fonction, un métier ???**

Chacun le sait, les ASSMAT représentent en nombre le corpus le plus important des professionnels de la petite enfance. En voilà un drôle de métier (même si la situation a un peu évolué ces dernières années). Peut-on imaginer une infirmière (par exemple) qui serait autorisée à exercer avant d'avoir fait sa formation ???? Evidemment pas, et cela au nom de l'importance accordée à la santé. Et pourtant, c'est bien de cela dont il est question : un agrément, puis une formation qui ne débouche pas sur une qualification.

Les ASSMAT le revendiquent et nous les suivons sur ce point. Un métier = une qualification = une reconnaissance.

---

<sup>6</sup> Pour ne pas trop développer, je n'introduis pas ici la variable de genre (le travail féminin qui plus est auprès d'enfants)

<sup>7</sup> A ce propos il faut savoir que la CNAF vient de lancer un appel d'offre important sur les métiers de la petite enfance

Les récentes propositions du rapport TABAROT semble ne raisonner que d'un point de vue mécanique (passage à 4 enfants pour l'agrément). Cette possibilité existait déjà d'ailleurs, mais à titre dérogatoire.

Peut-on imaginer sérieusement qu'une personne, même avec beaucoup de bonne volonté et de motivations, mais sans véritable qualification, puisse prendre en compte à longueur de journée l'ensemble des besoins de quatre jeunes enfants en bas âge. D'autant, et c'est l'un des bénéfices secondaires de cette fonction, que les ASSMAT s'occupent également de leurs enfants et effectuent bien les tâches de l'économie et d'entretien du domicile. Les conséquences de telles situations sont connues et les mêmes qui aujourd'hui veulent promouvoir cette extension d'agrément hurleront (au 20 heures par exemple) lorsque des actes de violence seront constatés sur des enfants en garde.

En effet, et dans la logique du paragraphe précédent (DEAVS et AMP), on connaît (c'est l'ergonome qui parle) les effets induits par la surcharge tant physique mais surtout mentale au travail. Autrement dit, les phénomènes d'usures professionnelles (le burnt out) : des pathologies physiologiques et/ou mentales, ou bien le fait de retourner la violence de la situation sur celui ou celle qui semble en être la cause... pour nous les enfants (ces phénomènes sont d'ailleurs déjà constatés en particulier en maison de retraite).

Par ailleurs, les propositions de micro crèche et/ou de rassemblement d'ASSMAT posent tout autant de questions :

Outre la perte d'avantages réels (ex : imposition), il est très surprenant de percevoir que nos politiques ont pu penser qu'il suffisait de provoquer un regroupement de salariés (quelque soit la forme) pour former une équipe en capacité de faire face et d'assumer en responsabilité et en compétence l'ensemble des activités d'une structure, si petite soit-elle.

Si de fait, et nous en sommes d'accord, il faut augmenter l'offre de place d'accueil, cette volonté ne peut se faire sans un accompagnement sérieux et en prenant en compte l'ensemble des données du problème. Cette prise en compte passe par une réflexion forte en matière de formation afin que les professionnels concernés disposent des capacités pour faire face aux exigences des missions qui leurs sont confiées. De notre point de vue, il faut à moyen terme faire en sorte que quelque soit le mode de garde, la qualification minimale soit le CAP petite enfance.

- **Auxiliaire de puériculture....CAP petite enfance : deux qualifications de niveau V...Une de trop ?**

Ces deux diplômes de niveau V se sont structurés en parallèle puisque l'un dépend de l'éducation nationale et l'autre du ministère de la santé. On le sait, pour certains, les positions sont très arrêtées :

*Par exemple je me souviens d'une rencontre avec une responsable d'une crèche importante qui m'affirmait que jamais elle n'embaucherait de personnes titulaires du CAP ... « j'ai déjà du personnel d'entretien »*

Bien sûr, ce propos est caricatural, mais marque bien, et de façon exacerbée, les croyances bien établies. Or, à y regarder de plus près, on se rend compte qu'au-delà du diplôme, il nous faut regarder les contenus de formation. Quoi de comparables entre une personne qui fait son CAP par correspondance (cf les nombreux site



Internet) d'avec celui ou celle qui fait cette formation dans un centre (Lille Paris Marseille.....) spécialisé dans le champ de la petite enfance.

Pour les centres de formation proposant la formation d'auxiliaire de puériculture, la situation n'est pas plus simple. En effet, et même si cette formation est plus reconnue que le CAP, le montage de la formation pose question :

« *Qu'y a-t-il de commun, en matière de compétence, entre une auxiliaire de puéricultrice travaillant en service néo-natalité et/ou pédiatrie d'avec sa collègue travaillant dans un centre multi accueil ?*

En corollaire, comment, en peu de temps de formation, former les personnes à ce panel large de capacités professionnelles ?

Sur ce sujet, le « *plan des métiers de la petite enfance* » présenté par N MORANO et V LETARD<sup>8</sup> en décembre dernier semble apporter quelques propositions d'évolution qui doivent être étudiées sérieusement. Concrètement, les deux secrétaires d'état proposent d'organiser des passerelles entre les deux diplômes pour « *permettre le développement de véritables parcours professionnels* »<sup>9</sup>. A suivre, car la C.N.C.P<sup>10</sup> doit être saisie dans les prochains mois pour formuler un avis avant application. Pour poursuivre la logique, on peut penser qu'à terme une seule qualification de niveau V sera proposée comme qualification « de base » dans le secteur de la petite enfance.

#### ▪ **Educateurs de jeunes enfants : question de positionnement... et de reconnaissance**

On le sait, la profession d'éducateur de jeunes enfants a évolué depuis les années 90 et aujourd'hui, le panel des employeurs potentiels est beaucoup plus large<sup>11</sup>. Malgré ces évolutions, trois questions centrales se posent aujourd'hui concernant la professionnalisation :

- celle du positionnement professionnel vis-à-vis des autres métiers (exemple : auxi et chef de service)
- celle de la reconnaissance statutaire au regard des autres professions sociales
- celle enfin de la formation et de la qualification de fonction telle que : animatrice de RAM et/ou coordinatrice petite enfance

### **1) Un positionnement en question :**

Dans le contexte, tendu pour le moins, et comme nous l'avons vu précédemment dans d'autres secteurs d'activités (l'éducation spécialisée) il est clair que la tendance générale est d'essayer de faire plus pour moins cher. Cette réalité, on peut la combattre, la contester, mais l'argent reste le nerf de la guerre et il est donc nécessaire de réaffirmer, de refonder une **légitimité professionnelle** spécifique, complémentaire aux autres professionnels (niveau V par ex) mais qui

<sup>8</sup> Pour infos, et cela peut aider, Mme LETARD est assistante sociale de formation et élue de la région

<sup>9</sup> Dans le texte

<sup>10</sup> Commission Nationale des Certifications Professionnelles, les syndicats sont représentés à cette commission mais également l'UNCASS

<sup>11</sup> A ce propos nous avons appris récemment qu'une association de protection judiciaire de l'enfance est en train de créer des postes d'EJE

apporte aux enfants, aux parents mais aussi à la puissance publique une réelle plus value professionnelle.

Si tel n'était pas le cas, je pense que nous constaterons dans les mois et les années qui viennent la lente mais réelle diminution (ce mouvement est déjà probablement en œuvre) du nombre des EJE en relation éducative directe avec les enfants et les parents.

Par ailleurs, la question se pose en ce qui concerne les postes à responsabilité. De nombreux EJE assument ces fonctions sans disposer du statut de cadre. Cette situation se complexifie puisque, outre les fonctions de responsables, les EJE sont encore dans les effectifs de présence aux enfants. De ce constat se dégagent deux conséquences pour les professionnels concernés :

- Soit le(la) professionnel(le) veut faire face à l'ensemble de ces activités et, de ce fait, dépasse largement le cadre horaire de travail<sup>12</sup> ; les EJE ne sont pas « super women » et cette situation induit une fatigue et des nuisances aussi dans la sphère privée.
- Soit le professionnel respecte le cadre légal et il(elle) est soumis(e) à des injonctions paradoxales qui induisent des insatisfactions des collaborateurs ou de commanditaires (« *elle n'est jamais avec les enfants* »). La responsabilité d'un service est un métier en tant que tel (cf les éducateurs chef dans les institutions éducatives) et la formation EJE de niveau III n'a pas pour mission de former les étudiants(es) aux méthodes de gestion des services. Une formation existe aujourd'hui le CAFERUIS formation de niveau II. Cette nouvelle qualification (2005/2006) est tout à fait adaptée aux exigences de la fonction<sup>13</sup> de responsable de structure petite enfance, encore faut-il que les employeurs acceptent d'investir dans la formation qualifiante mais également, et j'ai presque envie de dire et surtout, que des professionnels acceptent de franchir le pas et de culturellement accepter que diriger un service à plein temps c'est aussi, d'une autre façon, s'occuper des enfants. De notre point de vue, si les EJE ne s'emparent pas de cette question, il ne faudra pas être surpris de voir arriver dans les années à venir d'autres professionnels à même d'assumer les fonctions de direction.

## 2) La reconnaissance professionnelle : un combat à poursuivre

2005 : enfin une réforme qui au regard de ces contenus « aligne » la formation d'EJE sur les référentiels des autres professions sociales (3 ans de formation, 1500h de théorie, 15 mois de stage). Cette nouvelle réglementation est en œuvre depuis 2006 mais, quelle **incidence sur les statuts ???** Le code de la fonction publique territoriale a-t-il évolué ? Les professionnelles ont-elles, via les organisations syndicales, fait remonter une revendication statutaire légitime ? De mon point de vue, mais j'espère me tromper, rien n'a bougé.

Au niveau du secteur privé, la situation est à l'identique. En effet, les organisations patronales du secteur social ont fait parvenir aux syndicats salariés un projet de

<sup>12</sup> Par exemple je pense à cette professionnelle à la porte de mon bureau qui me disait « *j'en peux plus je fais jusqu'à 65 heures par semaine* »

<sup>13</sup> Par exemple aujourd'hui dans la fonction publique hospitalière le CAFERUIS est nécessaire pour postuler à des emplois de cadre (responsable d'équipe)

réforme de la convention 66<sup>14</sup>. Au-delà de ce que l'on peut penser de ce projet, nous constatons, à la lecture du texte, que les EJE ne sont pas encore intégrés sur le même statut que les éducateurs spécialisés. Compte tenu de l'évolution de la formation et des fonctions, cette disposition est irrecevable. Là encore, les revendications sont à faire valoir<sup>15</sup>...merci de faire remonter l'information auprès de vos instances syndicales.

### **3) Nouvelle qualification....nouvelle formation**

Nous le savons, un certain nombre de professionnels(elles) EJE assume des emplois de coordinatrice petite enfance ou bien encore d'animatrice de RAM. Si ces emplois ne sont pas de l'ordre de fonctions spécifiques mais bien de métiers, il y a lieu de les accompagner par une formation ad hoc.

En effet, ces emplois en construction nécessitent la mobilisation de compétences tout à fait spécifiques (animation, diagnostic, évaluation, organisation....). Sauf à penser que dans la petite enfance l'acquisition de compétence est innée, on n'a pas encore trouvé mieux que la formation pour qualifier les professionnels.

*Par exemple, lors d'une réunion à la région, nous avons pris conscience que la fonction de coordinatrice n'était absolument pas stabilisée. En clair, l'exercice du métier est construit spécifiquement en relation à un territoire et/ou une institution locale: Etre coordinatrice à Carvin n'est pas comparable à la même fonction à Villeneuve d'Ascq.*

Des actions de formation sont proposées dans d'autres régions. Sur la région Nord Pas de Calais, à la suite des réunions région, nous sommes engagés (colline, université Lille III, CRFPE) dans une recherche sur l'évolution des trajectoires professionnelles des EJE aussi pour évaluer les besoins en formation sur ces emplois de coordinatrice et d'animatrice de RAM.

En conclusion, nous le voyons, les chantiers de la professionnalisation des professionnels de la petite enfance sont loin d'être terminés. Ces chantiers concernent les centres de formation, les organisations syndicales mais également chacun d'entre nous, et nous disposons des atouts pour faire valoir légitimement un certain nombre de revendications.

---

<sup>14</sup> Convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées

<sup>15</sup> La FNEJE a fait un texte à ce propos

## **Débat public**

**MARDI 10 FEVRIER 2009**

**De 16 heures à 20 heures**

Entrées et sorties libres et permanentes

Maison de l'Education Permanente

1 Place George Lyon 59000 LILLE

**« Qualité d'accueil et évolutions des politiques publiques Petite Enfance »**

<p><b>Ouverture par le collectif organisateur</b></p>
<p><b>1<sup>ère</sup> partie : Table ronde – débat avec la salle</b></p> <p><b>La Qualité d'accueil, enjeu de prévention précoce, de lien social et de développement social local »</b></p>
<p><b>2<sup>ème</sup> partie : Table ronde – débat avec la salle</b></p> <p><b>La Qualité d'accueil, les enjeux de la professionnalisation »</b></p>
<p><b>3<sup>ème</sup> partie</b></p> <p><b>Perspectives suite à ce débat public</b></p>

**Avec Didier FAVRE**, psychosociologue spécialiste de la Petite Enfance qui apportera son regard sur « **La notion de Qualité de l'accueil du jeune enfant** »

Contact, pour le collectif : [colline.acepp@wanadoo.fr](mailto:colline.acepp@wanadoo.fr)

**03 20 88 26 49**